MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 317 26 février 2002

SOMMAIRE

Actual Sign Luxembourg S.A., Grevenmacher 15174	Entreprise de Peinture Massen, S.à r.l., Bettem-	
Access Properties, S.à r.l., Luxembourg 15171	bourg	15194
Access Storage Holdings, S.à r.l., Luxembourg 15172	Etika (Initiativ fir Alternativ Finanzéierung), A.s.b.l.,	
Accordhotel S.A., Luxembourg 15215	Luxembourg	15212
Accordhotel S.A., Luxembourg 15215	Eurostar Diamond S.A.H., Luxembourg	15177
Agil S.A.H., Luxembourg	Fadif S.A., Luxembourg	15185
Agripina S.A. Holding, Luxembourg 15212	FC Financing & Consulting S.A., Luxembourg	15170
Akeler Portugal, S.à r.l., Luxembourg 15171	Financière Textile S.A., Luxembourg	15181
Amells Luxembourg S.A., Luxembourg 15198	Fineurolux Investment S.A., Luxembourg	15188
Amells Luxembourg S.A., Luxembourg 15199	Fineurolux Investment S.A., Luxembourg	15188
Banque Carnegie Luxembourg S.A., Luxembourg. 15172	Fri Feeder Fund, Luxembourg	15170
BSOP Invest S.A., Luxembourg	Georgia-Pacific, S.à r.l., Luxembourg	15179
BSOP Invest S.A., Luxembourg 15213	Global Mutual Fund Services S.A., Luxembourg	15197
BSOP Invest S.A.H., Luxembourg 15213	Golden Lady International S.A., Luxembourg	15183
Burgo International Holding S.A., Luxembourg 15181	Granite Fin S.A., Luxembourg	15184
Calzedonia Holding Luxembourg S.A., Luxem-	Hospitec, S.à r.l.,, Senningerberg	15175
bourg 15179	Industrial Project Coordination Company IPCO	
Campo-Sport S.A., Esch-sur-Alzette 15200	S.A., Strassen	15173
Carexel S.A., Luxembourg 15212	LAXA S.A., Luxembourg	15176
Carexel S.A., Luxembourg 15215	Lamia S.A., Luxembourg	15183
Carexel S.A., Luxembourg 15215	Levana Informatique S.A., Luxembourg	15212
Chiafia Financing Holding S.A., Luxembourg 15216	Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Lu-	
Cobra Trade S.A., Luxembourg 15188	xembourg	15180
Cobra Trade S.A., Luxembourg 15191	Lugaro Financing Holding S.A., Luxembourg	15214
Company of the Private Enterprise S.A.H., Luxembourg	MC Person International S.A., Luxembourg Metalworking and Finance Group International	15211
Company of the Private Enterprise S.A.H., Lu-	S.A., Luxembourg	15182
xembourg	Mondorf Sport, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	15182
Coplaning, G.m.b.H.,, Junglinster	Morisson S.A.H., Luxembourg	15183
CSAM Loisirs, A.s.b.l., Luxemburg 15216	Morisson S.A.H., Luxembourg	15214
CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxem-	Nantex Invest S.A., Luxemburg	15181
bourg	Nantex Invest S.A., Luxemburg	15214
Denton Properties, S.à r.l., Luxembourg 15174	Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxem-	
E.K.S., Electronic Key Systems, S.à r.l., Luxem-	bourg	15176
bourg 15177	Navigator Strips (Luxembourg) S.A., Luxem-	
E.K.S., Electronic Key Systems, S.à r.l., Luxem-	bourg	15213
bourg	Orestes Holding , Luxembourg	15187
Emmedifin S.A.H., Luxembourg 15185	PTAH S.A., Luxembourg	15203
Entreprise de Peinture Massen, S.à r.l., Bettem-	Ragaini Finance S.A., Luxembourg	15182
bourg	Reda International S.A., Luxembourg	15179

Rolux S.A., Bettembourg	15175	Sodexho International Employées Plan Holding	
Sagittario S.A., Luxembourg	15184	S.C.A., Luxembourg	15193
Sagittario S.A., Luxembourg	15184	Takal S.A., Luxembourg	15180
Shivani S.A., Luxembourg	15178	Targa S.A., Luxembourg	15186
Shivani S.A., Luxembourg	15178	Targa S.A., Luxembourg	15186
Siqueros S.A., Luxembourg	15200	Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg	15175
SiraTec Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	15195	Unitarian S.A., Luxembourg	15174
SiraTec Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	15197	Why Not S.A.H., Luxembourg	15185
Skyblue Holding S.A., Luxembourg	15205	Why Not S.A.H., Luxembourg	15216
Snow and Fun Wintersportclub of Luxembourg Airlines Staff, A.s.b.l., Luxemburg		Ymir S.A., Luxembourg	15180
Sodexho International Employées Plan Holding			
S.C.A., Luxembourg	15191		

FC FINANCING & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 72.241.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001 que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68555/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FRI FEEDER FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 69.469.

_

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 16 octobre 2001

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercie clôturé au 30 juin 2001.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier les co-optations de Monsieur Dirk Brouwer, de Monsieur Nicholas Taylor et de Monsieur Stephen Kearns en remplacement, de Monsieur Carel De Ridder, de Monsieur Alberto Bottega et de Monsieur Richard Spilg, respectivement.
- L'Assemblée Générale le renouvellement du mandat des administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Monsieur Nicholas Taylor, Finance Director, ASHBURTON JERSEY LIMITED.

General Manager:

- Monsieur Jean Heckmus, Vice-Président, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Administrateurs:

- Monsieur Stephen Kearns, Group Product Development & Compliance Manager, ASHBURTON JERSEY LIMITED
- Monsieur Dirk Brouwer, Director of Operations, RMB ASSET MANAGEMENT PTY LIMITED.

Auditeur:

- PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à Espace Ariane, 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg. Luxembourg, le 22 octobre 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Prime-Maron

Mandataie Principal / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68875/010/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

AKELER PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 65.723.

_

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

AKELER HOLDINGS S.A., being the sole shareholder of AKELER PORTUGAL, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Account and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2000;

As no Profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no allocation is made to the legal reserve. As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000.
- 3. To Renew the appointment of Trevor Hugh Silver, Jean-François van Hecke and Thomas G. Wattles and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Trevor Hugh Silver
- Jean-François van Hecke
- Thomas G. Wattles

Dated, 28 September, 2001.

AKELER HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68440/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

ACCESS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 64.740.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., being the sole shareholder of ACCESS PROPERTIES, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts for the year ended 31 December, 2000;

As no Profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no allocation is made to the legal reserve. As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.
- 3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000.
- 4. To Renew the appointment of Jonathan Duck, Thomas G. Wattles and Mark Duke and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jonathan Duck
- Thomas G. Wattles
- Mark Duke

Dated, 28 September, 2001.

ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68441/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 64.742.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS, S.à r.l., being the sole shareholder of ACCESS STORAGE HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Account and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts for the year ended 31 December, 2000;

As no Profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no allocation is made to the legal reserve. As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.
- 3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000.
- 4. To Renew the appointment of Jonathan Duck, Thomas G. Wattles and Mark Duke and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Ionathan Duck
- Thomas G. Wattles
- Mark Duke

Dated, 28 September, 2001.

ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68442/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg au siège social de la société, le 29 août 2001 à 17.00 heures

L'Assemblée s'ouvre à 17.00 heures et est présidée par Mr. Bertil Hult, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne Mrs. Bruno Frèrejean et Niels-Éiler Nystroem comme scrutateurs et Mr. Danilo Linosa comme secrétaire de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le procès-verbal de l'Assemblée. Sur les 350.000 actions émises, 350.000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'Agenda:

- Approbation de la démission de Mr. Kim Bøttkjaer comme membre du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au 31 août 2001;
- Election, avec effet au premier septembre 2001 et sous réserve de l'aval de la CSSF, de Mr. Anders Ljungh comme membre du Conseil d'Administration de la Banque en remplacement de Mr. Kim Bøttkjaer;
- Election, avec effet au premier septembre 2001 et sous réserve de l'aval de la CSSF, de Mr. Claes-Johan Geijer comme membre du Conseil d'Administration de la Banque;
- Election, avec effet au 14 septembre 2001 et sous réserve de l'aval de la CSSF, de Mr. Claes-Johan Geijer comme Administrateur-Délégué de la Banque en remplacement de Mr. Carl Uggla.

Après délibération, le président soumet à l'Assemblée les décisions suivantes pour approbation:

- 1. La démission de Mr. Kim Bøttkjaer comme membre du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au 31 août 2001 est approuvée;
- 2. Mr. Anders Ljungh est élu comme membre du Conseil d'Administration de la Banque en remplacement de Mr. Kim Bøttkjaer avec effet au premier septembre 2001, sous réserve de l'approbation formelle de la CSSF;
- 3. Mr. Claes-Johan Geijer est élu comme membre du Conseil d'Administration de la Banque avec effet au premier septembre 2001, sous réserve de l'approbation formelle de la CSSF;
- 4. Mr. Claes-Johan Geijer est élu comme Administrateur-Délégué de la Banque avec effet au 14 septembre 2001 en remplacement de Mr. Carl Uggla, sous réserve de l'approbation formelle de la CSSF;

- 5. A dater du 1er septembre 2001, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:
- Mr. Bertil Hult, Président
- Mr. Niels Roth
- Mr. Yngve Andersson
- Mr. Anders Ljungh
- Mr. Carl Uggla (Administrateur-Délégué jusqu'au 13 septembre 2001)
- Mr. Claes-Johan Geijer (Administrateur-Délégué à partir du 14 septembre 2001)
- Mr. Bruno Frèrejean (Administrateur-Délégué).

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 17.15 heures.

Luxembourg, le 29 août 2001.

B. Hult / B. Frèrejean & N-E Nystroem / D. Linosa

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68450/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. (anc. CITY & WEST END MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.) Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.541.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formely: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2000;

As the Company has made profit for the financial year ended 31 December, 2000, 5 percent of the net profit is allocated to the legal reserve.

Tough profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000.
- 3. To Renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke
- Thomas G. Wattles
- A. Richard Moore Jr.

Dated, 19 October, 2001.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68443/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

INDUSTRIAL PROJECT COORDINATION COMPANY IPCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.682.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 559, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (68667/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

DENTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.963.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formely: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of DENTON PROPERTIES, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Account and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2000;

As no profit was made profit for the financial year ended 31 December, 2000, no allocation is made to the legal reserve

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the Share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.
- 3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000
- 4. To Renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke
- Thomas G. Wattles
- A. Richard Moore Jr.

Dated, 19 October, 2001.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68445/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

ACTUAL SIGN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale I. R. C. Luxembourg B 57.687.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

tenue le 25 octobre 2001

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de:

- 1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EURO
- 2. Augmenter le capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EURO
 - 3. Adapter la mention de la valeur nominale des actions et du capital social
 - 4. Adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 32.000,00 Euro représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 320,00 Euro chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68451/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

UNITARIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong. R. C. Luxembourg B 42.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITARIAN S.A.

Signatures

(68507/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.984.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formely: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the Year ended 31 December, 2000.

The Sole Shareholder resolves

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts for the year ended 31 December, 2000;

As no Profit was made profit for the financial year ended 31 December, 2000, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2000, no distribution is made.

- 2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the Share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.
- 3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2000.
- 4. To Renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke
- Thomas G. Wattles
- A. Richard Moore Jr.

Dated, 19 October, 2001.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68446/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2001.

ROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler. R. C. Luxembourg B 48.662.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 octobre 2001

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an. Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 2002.

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean Oestreicher, demeurant à L-3241 Bettembourg, 38, rue Jacquinot
- Monsieur Arthur Zeimet, demeurant à L-3211 Bettembourg, 80 rue d'Abweiler
- Madame Josée Dondelinger, demeurant à L-8062 Bertrange, 18, Am Brouch

Commissaire aux comptes

- Monsieur Georges Zeimet, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 22 rue de Kahler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68452/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

HOSPITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 34, rue du Grünewald. R. C. Luxembourg B 31.001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 559, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (68675/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

LAXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 46.679.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 octobre 2001

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une durée de 6 années. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
- Madame Maryse Greisch, conseil en ressources humaines, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents
 - Madame Rita Harnack, conseil fiscal, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

Commissaire aux comptes

- Madame Monique Maller, conseil fiscal, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68454/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 56.742.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 octobre 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1998:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.;
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1998:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1998:

- DELOÎTTE & TOUCHE S.A.
- 2) Election des nouveaux administrateurs:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;
- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.;
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.
- 3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.
 - 4) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.
 - 6) La perte qui s'élève à EUR 1.413.527,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68475/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

COPLANING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Echternach, le 18 octobre 2001, vol. 134, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 octobre 2001.

Signature.

(68770/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

EUROSTAR DIAMOND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 48.916.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 octobre 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société EUROSTAR DIAMOND S.A., Société Anonyme Holding, que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

M. C.R. Delveaux

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

- 3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.
 - 4) Election de M. C.R. Delveaux en tant que Commissaire aux Comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.
 - 6) La perte qui s'élève à EUR 11.925,29 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSTAR DIAMOND S.A., Société Anonyme Holding

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68476/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

E.K.S., ELECTRONIC KEY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 59.176.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 17, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(68526/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

E.K.S., ELECTRONIC KEY SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 59.176.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 octobre 2001, du rapport et de la décision du Gérant de la société ELECTRONIC KEY SYSTEM, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

M. Nofal Al Dawalibi - Gérant B

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

M. Nofal Al Dawalibi - Gérant B

- 3) Le mandat des Gérants expirera à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.
- 4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

- 5) La perte qui s'élève à LUF 1.963.371,- est reportée.
- 6) Le total des dette excédant trois fois le montant du capital souscrit, il a été décidé de prendre toutes les mesures pour se conformer au respect du ratio sur capital applicable aux sociétés holding.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTRONIC KEY SYSTEMS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68477/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

SHIVANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 58.344.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 5 octobre 2001, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société SHIVANI S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;
- MUTUA (LUXEMBOURG);
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

- EURAUDIT, S.à r.l.
- 2) Election des nouveaux administrateurs:
- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;
- MUTUA (LUXEMBOURG);
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

- 4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes.
- 6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.
 - 7) La perte qui s'élève à USD 3.542,78 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHIVANI S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68480/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

SHIVANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 58.344.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(68485/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 60.405.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 5 septembre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 4.200.000.000,- en EUR 2.169.118,98; avec effet comptable au 1er janvier 2001.
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 42.000 actions de la société et la modification des 42.000 actions de la société en 42.000 actions sans valeur nominale;
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 881,02 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 2.169.118,98 à celui de EUR 2.170.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent soixante-dix mille euro (EUR 2.170.000,-) représenté par quarante-deux mille (42.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

REDA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68490/545/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CALZEDONIA HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 80.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 3 août 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 300.000.000,- en EUR 154.937,07 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 300 actions existantes de la société;
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 162,93 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 154.937,07 à celui de EUR 155.100,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les trois cents (300) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois cent (300) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 4. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-cinq mille cent euro (EUR 155.100,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

CALZEDONIA HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68492/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. FORT JAMES, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 67.134.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68620/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 61.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 4 septembre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 19.750.000,- en EUR 489.589,71 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 19.750 actions existantes de la société;
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 4.160,29 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 489.589,71 à celui de EUR 493.750,- par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'assemblée décide de remplacer les dix-neuf mille sept cent cinquante (19.750) actions existantes sans expression de valeur nominale par dix-neuf mille sept cent cinquante (19.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante.

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euro (EUR 493.750,-) représenté par dix-neuf mille sept-cent-cinquante (19.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68493/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

TAKAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 60.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 30 juillet 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 5.000.000.000,- en EUR 2.582.284,50 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 50.000 actions de la société et la modification des 50.000 actions de la société en 50.000 actions sans valeur nominale;
- 3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre virgule cinquante euros (EUR 2.582.284,50) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

TAKAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68496/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

YMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 49.269.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

YMIR S.A.

Signature

(68505/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 17.641.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 27 septembre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 130.000.000.000,- en EUR 67.139.396,88.
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 130.000 actions existantes de la société.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 403,12 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 67.139.396,88 à celui de EUR 67.139.800,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les cent trente mille (130.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par cent trente mille (130.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize virgule quarante-six euros (EUR 516,46) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-sept millions cent trente neuf mille huit cents euro (EUR 67.139.800,-) représenté par cent trente mille (130.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize virgule quarante-six euros (EUR 516,46) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

BURGO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68495/545/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

NANTEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.356.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signature

(68518/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FINANCIERE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 19 octobre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 8.000.000,- en EUR 198.314,82 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 8.000 actions de la société et la modification des 8.000 actions de la société en 8.000 actions sans valeur nominale;
- 3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 198.314,82) représenté par huit mille (8.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme FINANCIERE TEXTILE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68501/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 43.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 3 août 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 5.000.000.000,- en EUR 2.582.284,50 avec effet comptable au 1er janvier 2001.
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 500.000 actions existantes de la société et la modification des 500.000 actions de la société en 500.000 actions sans valeur nominale.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 717,50 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 2.582.284,50 à celui de EUR 2.583.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille euro (EUR 2.583.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68498/545/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

RAGAINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 52.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 25 septembre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 500.000.000,- en EUR 258.228,45 avec effet comptable au 1er janvier 2001.
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 500 actions existantes de la société.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 271.55 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 258.228,45 à celui de EUR 258.500,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-huit mille cinq cents euro (EUR 258.500,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

RAGAINI FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68499/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MONDORF SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains. R. C. Luxembourg B 71.908.

Le bilan au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 554, fol. 54, case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDORF SPORT, S.à r.l.

Signatures

(68629/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 42.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 2 août 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de DEM 4.000.000,- en EUR 2.045.167,52 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 4.000 actions existantes de la société;
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.832,48 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 2.045.167,52 à celui de EUR 2.048.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les quatre mille (4.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions quarante-huit mille euro (EUR 2.048.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent douze euros (EUR 512,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2001, vol. 559, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68497/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

LAMIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 47.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 19 octobre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la société en 1.250 actions sans valeur nominale;
- 3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

LAMIA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68502/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 75.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68519/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 56.612.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 19 octobre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
- 2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la société en 1.250 actions sans valeur nominale;
- 3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante neuf euro (EUR 30.986.69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

GRANITE FIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68503/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

SAGITTARIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.734.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 novembre 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 31 janvier 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimiliano Zarri, entrepreneur, demeurant à Bologna (I);
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2000.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Le conseil d'Administration

S. Vandi / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68508/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

SAGITTARIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.734.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

(68514/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FADIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 48.373.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 19 octobre 2001

- 1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1er janvier 2001;
 - 2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 1.250 actions existantes de la société.
- 3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 263.31 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.250,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.
- 4. L'Assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.
- 5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euro (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales»

Pour extrait sincère et conforme

FADIF S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68504/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 75.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68520/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

EMMEDIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 68.802.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 octobre 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alessandro Salvetti (Annexe 2) de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de cooper en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Alessandro Salvetti, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

EMMEDIFIN S.A.

S. Vandi / A. Belardi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68512/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

TARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 67.250.

_

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 29 juin 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2001.

Le conseil d'Administration

S. Vandi / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68509/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

TARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.250.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

(68513/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AGIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.463.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 septembre 2001 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie et Jean Quintus, Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Joseph Winandy, Administrateur de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de un an. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68528/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 septembre 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 27 juin 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A.

S. Vandi / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68510/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.648.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

(68515/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

ORESTES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 38.318.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2001 que:

- Sont réélus aux postes d'Administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006.
 - Madame M.P. Van Waelem, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
 - Madame M.J. Renders, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles
 - Madame R. Bernard, expert-comptable, demeurant à Leudelange
- Est réélu poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2006,
 - S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège à Luxembourg
- Le siège social est transféré du L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri au L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68574/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FINEUROLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 78.110.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 octobre 2001 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 25 juin 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un (1) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CON-SEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

FINEUROLUX INVESTMENT S.A.

P. Bouchoms / M. Cottella

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68511/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FINEUROLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 78.110.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

(68516/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.159.

L'an deux mille un, le onze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COBRA TRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 440 du 8 novembre 1994

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 29 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagondange (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de

présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social par absorption partielle des pertes à concurrence de EUR 986,69, par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 30.000,-.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 249.000,- en vue de le porter de EUR 30.000,- à EUR 279.000,- par la création de 10.375 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 3. Souscription et libération des 10.375 actions nouvelles par RARA RES S.r.l.
- 4. Réduction du capital social par absorption totale des pertes à concurrence de EUR 69.750,-, par réduction du pair comptable des actions existantes et affectation du solde de EUR 395,08 à une réserve indisponible, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 279.000,- à EUR 209.250,-, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.
 - 5. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 18,-.
- 6. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.092.500,- avec émission d'actions nouvelles, et autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, dans les limites du capital autorisé, tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel des nouvelles actions à émettre.
 - 7. Refonte de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital is set at EUR 209,250.- (two hundred nine thousand two hundred fifty euros), divided into 11,625 (eleven thousand six hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 18.- (eighteen euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in registered or bearer form.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 2,092,500.- (two million ninety-two thousand five hundred euros), to be divided into 116,250 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 18.- (eighteen euros) each.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on October 11, 2006, to increase in one or several times, with issuance of new shares, the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash or by contribution in kind, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is especially authorised to proceed to such issues with reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 209.250,- (deux cent neuf mille deux cent cinquante euros) représenté par 11.625 (onze mille six cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 18,- (dix-huit euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.092.500,- (deux millions quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) qui sera représenté par 116.250 (cent seize mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 18,- (dix-huit euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées en numéraire ou par apport en nature, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix ces actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social par absorption partielle des pertes à concurrence de EUR 986,69, par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 30.000,-.

L'existence de ces pertes se dégage du bilan comptable arrêté au 31 décembre 2000 lequel restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 249.000,- en vue de le porter de EUR 30.000,- à EUR 279.000,- par la création de 10.375 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les 10.375 actions nouvelles sont souscrites par RARA RES S.r.l., une société de droit italien, avec siège social à Padore (I), ici représenté par Monsieur John Seil, en vertu d'une procuration et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 249.000,- se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social par absorption totale des pertes à concurrence de EUR 69.750,-, par réduction du pair comptable des actions existantes et affectation du solde de EUR 395,08 à une réserve indisponible, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 279.000,- à EUR 209.250,-, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

L'existence de ces pertes se dégage du bilan comptable, prémentionné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 18,-.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 2.092.500,- avec émission d'actions nouvelles, et autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans les limites du capital autorisé, tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel des nouvelles actions à émettre.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital is set at EUR 209,250.- (two hundred nine thousand two hundred fifty euros), divided into 11,625 (eleven thousand six hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 18.- (eighteen euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in registered or bearer form.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 2,092,500 (two million ninety-two thousand five hundred euros), to be divided into 116,250 (one hundred sixteen thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 18.- (eighteen euros) each.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on October 11, 2006, to increase in one or several times, with issuance of new shares, the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash or by contribution in kind, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is especially authorised to proceed to such issues with reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Version française

«Le capital souscrit est fixé à EUR 209.250,- (deux cent neuf mille deux cent cinquante euros) représenté par 11.625 (onze mille six cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 18,- (dix-huit euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.092.500,- (deux millions quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) qui sera représenté par 116.250 (cent seize mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 18,- (dix-huit euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées en numéraire ou par apport en nature, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix ces actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à dix millions quarante-quatre mille six cent trente-cinq francs luxembourgeois (10.044.635,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, V. Baravini, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 2001, vol. 419, fol. 71, case 3. – Reçu 100.446 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2001. E. Schroeder.

(68988/228/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

COBRA TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 48.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2001.

E. Schroeder.

(68991/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 78.691.

L'an deux mille un, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer, agissant en sa qualité de Gérant Commandité de la société en commandite par actions SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. ayant son siège social à Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée originairement sous la dénomination sociale de BENIGA HOLDING S.C.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.691, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 884 du 11 décembre 2000 et dont la dénomination a été changée en SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. suivant acte du notaire instrumentant du 17 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

La société comparante SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S. à r.l. est ici représentée par Maître Claudie Grisius, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision

des quatre gérants de ladite société à responsabilité limitée SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.en leur réunion du 18 octobre 2001.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2001 restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les gérants de la société à responsabilité limitée SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S. à r.l. déclarent qu'ils ont été autorisés aux fins des présentes par décision unanime des associés prise en assemblée générale tenue en date du 18 octobre 2001, ainsi que l'exigent les dispositions de l'article 11 (iv) des statuts.

Copie de cette décision restera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, en sa dite qualité, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1) La société en commandite par actions SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A. a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées et comprenant:
 - trois (3) Actions ordinaires (ci-après les «Actions de Commanditaire Ordinaires») et
 - vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (24.797) Actions de Commandité.
- 2) Suivant l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à seize millions quatre cent trente-sept mille cinq cent trois euros et soixante-quinze cents (16.437.503,75 EUR), divisé en treize millions cent cinquante mille et trois (13.150.003) Actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, comprenant
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe A;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe B;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe C;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe D,
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe E;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe F;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe G;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe H;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe I;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe J;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe J;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe L;
 - un million d'Actions de Commanditaire de classe L;
 - un million d'Actions de Commanditaire de Classe I i,
 - cent cinquante mille (150.000) Actions de Commandité; et
 - trois (3) Actions de Commanditaire Ordinaires.

Des pouvoirs ont été conférés au Gérant Commandité d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions et modalités fixées par le gérant en accord avec les statuts. Le même article 5 autorise le Gérant à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, les primes d'émission pouvant aller jusqu'à quatrevingt-quinze pour cent (95%) du prix d'émission.

En date du 18 octobre 2001, la société à responsabilité limitée SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l., agissant en sa qualité de Gérant Commandité, a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de trois cent soixante-douze mille trente-cinq euros (372.035,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent trois mille trente-cinq euros (403.035,- EUR) par la création et l'émission de:

- onze mille quatre cent soixante-douze (11.472) actions nouvelles de commanditaire de classe A;
- cinq mille deux cent quarante-cinq (5.245) actions nouvelles de commanditaire de classe B;
- trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) actions nouvelles de commanditaire de classe C;
- neuf cent quarante-cinq (945) actions nouvelles de commanditaire de classe D;
- dix mille huit cent une (10.801) actions nouvelles de commanditaire de classe E;
- quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-onze (91.891) actions nouvelles de commanditaire de classe F;
- dix-sept mille trente et une (17.031) actions nouvelles de commanditaire de classe G;
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (19.998) actions nouvelles de commanditaire de classe H;
- douze mille sept cent cinquante-quatre (12.754) actions nouvelles de commanditaire de classe l;
- deux mille soixante-deux (2.062) actions nouvelles de commanditaire de classe |;
- neuf mille quatre cent dix-sept (9.417) actions nouvelles de commanditaire de classe K;
- cent dix mille cent trente-quatre (110.134) actions nouvelles de commanditaire de classe L et
- mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.988) actions nouvelles de commanditaire de classe M, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le Gérant Commandité ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires et de stipuler une prime d'émission de huit euros soixante-quinze cents (8,75 EUR) par action, les actions nouvelles, de l'accord du Gérant Commandité, ont été souscrites à raison de:

- onze mille quatre cent soixante-douze (11.472) actions nouvelles de commanditaire de classe A;
- cinq mille deux cent quarante-cinq (5.245) actions nouvelles de commanditaire de classe B;
- trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) actions nouvelles de commanditaire de classe C;
- neuf cent quarante-cinq (945) actions nouvelles de commanditaire de classe D;
- dix mille huit cent une (10.801) actions nouvelles de commanditaire de classe E;

- quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-onze (91.891) actions nouvelles de commanditaire de classe F;
- dix-sept mille trente et une (17.031) actions nouvelles de commanditaire de classe G;
- dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (19.998) actions nouvelles de commanditaire de classe H;
- douze mille sept cent cinquante-quatre (12.754) actions nouvelles de commanditaire de classe I;
- deux mille soixante-deux (2.062) actions nouvelles de commanditaire de classe J;
- neuf mille quatre cent dix-sept (9.417) actions nouvelles de commanditaire de classe K;
- cent dix mille cent trente-quatre (110.134) actions nouvelles de commanditaire de classe L et
- mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.988) actions nouvelles de commanditaire de classe M.
- Toutes ces actions ont été intégralement libérées au prix d'émission total de dix euros (10,- EUR) par action de la manière suivante:

Nombre d'actions: 297.628

Montant souscrit: 372.035,- EUR Prime d'émission: 2.604.245,- EUR

Total: 2.976.280,- EUF

Les actions nouvelles ainsi que les primes d'émission ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de deux millions neuf cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt euros (2.976.280,- EUR) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- 3) Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 (alinéa 1er) des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:
- «Art. 5. alinéa 1^{er}. La Société a un capital souscrit de quatre cent trois mille trente-cinq euros (EUR 403.035,-) divisé en trois cent vingt-deux mille quatre cent vingt-huit (322.428) Actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées, comprenant
 - trois (3) Actions ordinaires (ci-après les «Actions de Commanditaire Ordinaires»)
 - vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (24.797) Actions de Commandité; et
 - onze mille quatre cent soixante-douze (11.472) actions de commanditaire de classe A;
 - cinq mille deux cent quarante-cinq (5.245) actions de commanditaire de classe B;
 - trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) actions de commanditaire de classe C;
 - neuf cent quarante-cinq (945) actions de commanditaire de classe D;
 - dix mille huit cent une (10.801) actions de commanditaire de classe E;
 - quatre-vingt-onze mille huit cent quatre-vingt-onze (91.891) actions de commanditaire de classe F;
 - dix-sept mille trente et une (17.031) actions de commanditaire de classe G;
 - dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (19.998) actions de commanditaire de classe H;
 - douze mille sept cent cinquante-quatre (12.754) actions de commanditaire de classe I;
 - deux mille soixante-deux (2.062) actions de commanditaire de classe J;
 - neuf mille quatre cent dix-sept (9.417) actions de commanditaire de classe K;
 - cent dix mille cent trente-quatre (110.134) actions de commanditaire de classe L et
 - mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.988) actions de commanditaire de classe M.»

Evaluation-Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital ensemble avec la prime d'émission sont estimées à LUF 120.062.837,-.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.320.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Grisius et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 octobre 2001, vol. 465, fol. 7, case 8. – Reçu 1.200.628 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 octobre 2001.

A. Lentz.

(68989/221/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.691.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 octobre 2001.

A. Lentz.

(68990/221/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 25.663.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romain Massen, maître-peintre, demeurant à L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne;
- 2.- Madame Christiane Zinelli, employée privée, demeurant à L-8422 Steinfort, 30, rue de Hobscheid;
- 3.- Madame Josette Bausch, sans état particulier, veuve de Monsieur Jean-Pierre Zinelli, demeurant à L-8422 Steinfort, 30, rue de Hobscheid;

ici représentée par Monsieur Ricky Tonizzo.

Les comparants sub 1 et 2 déclarent qu'ils est les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., avec siège social à L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne;

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B N° 25.663,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Clervaux, en date du 26 mars 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 8332;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C. Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Christiane Zinelli, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Josette Zinelli-Bausch, ici présente et ce acceptant, deux cent cinquante parts sociales (250) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu pour le franc symbolique.

Suite à cette cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Romain Massen, prédit	250
- Madame Josette Zinelli-Bausch, prédite	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été déclaré au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Massen, J.-P. Zinelli, C. Zinelli, R. Tonizzo, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2001, vol. 861, fol. 91, case 10.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 octobre 2001.

C. Doerner.

(69009/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 25.663.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Romain Massen, maître-peintre, demeurant à L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne;
- 2.- Madame Josette Bausch, sans état particulier, veuve de Monsieur Jean-Pierre Zinelli, demeurant à L-8422 Steinfort, 30, rue de Hobscheid;

ici représenté par Monsieur Ricky Tonizzo, en vertu d'une procuration datée du 18 septembre 2001.

Le comparant sub 1 déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., avec siège social à L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 25.663,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Clervaux, en date du 26 mars 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 8332;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Josette Zinelli-Bausch, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Romain Massen, ici présent et ce acceptant, deux cent cinquante parts sociales (250) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu pour le franc symbolique.

Suite à cette cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été déclaré au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Massen, R. Tonizzo, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2001, vol. 861, fol. 91, case 11

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 octobre 2001.

C. Doerner

(69010/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SiraTec LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Mondorf-les-Bains. H. R. Luxemburg B 51.152.

Im Jahre zweitausendeins, am zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Sind erschienen

- 1) Die Gesellschaft siraTec UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH mit Gesellschaftssitz in Sulzbach, Am Tüv 1 (Deutschland),
 - 2) Die Gesellschaft siraTec UMWELT, GmbH mit Gesellschaftssitz in Sulzbach, Am Tüv 1 (Deutschland),
- 3) Die Gesellschaft TREUCON MANAGEMENT CONSULTING Gmbh mit Gesellschaftssitz in Düsseldorf, Königsallee 64, (Deutschland),
 - 4) Herr Dirk Wolff, Diplom-Geograph, wohnhaft in D-Saarbrücken, Zeppelinstrasse 91,

alle vier Komparenten hier vertreten durch Herrn Gerd Lehne, wohnhaft in 40723 Hilden, Am Bandsbusch 32 (Deutschland), auf Grund von vier Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 13.9., 14.9. respektiv 18.9.2001.

Vorgenannte Vollmachten bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie angegeben und handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SiraTec LUX, S.à r.l., mit Sitz zu L-2680 Luxemburg, 6, rue de Vianden, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 51.152,

welche gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 8. Juli 1986, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 262 vom 16. September 1986, und deren Satzung abgeändert wurde laut notarieller Urkunde vom 29. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 229 vom 10. Juli 1989 respektiv laut notarieller Urkunde vom 18. April 1995 respektiv laut nota

ciations Nummer 392 vom 17. August 1995, sowie zuletzt laut Urkunde des amtierenden Notars vom 28. Juni 2001, welche im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht werden wird,

den amtierenden Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden

- I. Abtretungen von Gesellschaftsanteilen
- 1) Herr Robert Wendel, Ingenieur, wohnhaft zu Luxemburg, hat am heutigen Tage unter Privatschrift an die dies ausdrücklich annehmende TREUCON MANAGEMENT CONSULTING GmbH, vorbenannt, fünfzig (50) seiner Anteile der SiraTec LUX, S.à r.l. abgetreten mittels Zahlung der Gesamtsumme von tausend Deutsche Mark (1.000,- DEM), worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.
- 2) Herr Robert Wendel, vorbenannt, hat am heutigen Tage unter Privatschrift an die dies ausdrücklich annehmende siraTec UMWELT GMBH, vorbenannt, fünfzig (50) seiner Anteile der SiraTec LUX, S.à r.l. abgetreten mittels Zahlung der Gesamtsumme von tausend Deutsche Mark (1.000,- DEM), worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.
- 3) Herr Robert Wendel, vorbenannt, hat am heutigen Tage unter Privatschrift an den dies ausdrücklich annehmenden Herrn Dirk Wolff, vorbenannt, fünfundzwanzig (25) seiner Anteile der SiraTec LUX, S.à r.l. abgetreten mittels Zahlung der Gesamtsumme von fünfhundert Deutsche Mark (500,- DEM), worüber hiermit Titel und Quittung bestätigt wird.

Die Originalschriften dieser Abtretungen werden gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, anwesend respektiv vertreten wie angegeben, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen auf Grund der oben dokumentierten Abtretung von Gesellschaftsanteilen, Artikel 6 der Satzung abzuändern, um ihm demgemäss folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 6. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Anteile sind wie folgt gezeichnet:

- Die Gesellschaft siraTec UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH mit Gesellschaftssitz in Sulzbach, Am Tüv 1	
(Deutschland), hundertfünfundzwanzig Anteile	125
- Die Gesellschaft siraTec UMWELT, GmbH mit Gesellschaftssitz in Sulzbach, Am Tüv 1 (Deutschland), hun-	
dertfünfundsiebzig Anteile	175
- Die Gesellschaft TREUCON MANAGEMENT CONSULTING, GmbH mit Gesellschaftssitz in Düsseldorf,	
Königsallee 64, (Deutschland) hundertfünfundsiebzig Anteile	175
- Herr Dirk Wolff, Diplom-Geograph, wohnhaft in Saarbrücken, Zeppelinstrasse 91 (Deutschland), fünfund-	
zwanzig Anteile	25
Total: fünfhundert Anteile	500

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz zu verlegen von L-2680 Luxembourg, 6, rue de Vianden, nach L-5635 Mondorf-Les-Bains, 18, avenue Marie Adélaïde.

Demgemäss erhält Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut:

«Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mondorf-Les-Bains.

Er kann zu jeder Zeit in irgend eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.»

Erklärung des Geschäftsführers

Alsdann hat Herr Gerd Lehne, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer erklärt, die hiervorne bestätigten Abtretungen ausdrücklich im Namen der Gesellschaft anzunehmen, und die Parteien von jeglicher Zustellung auf Grund von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen belaufen sich auf zirka dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF).

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese mit Uns Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Lehne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 22, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 29. Oktober 2001.

G. Lecuit.

(69029/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SiraTec LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains. R. C. Luxembourg B 51.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69031/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registerd office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.321.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the eleventh of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France),

acting in the name and on behalf of INTERMAN SERVICES LIMITED, a Company having its registered office at Wickhams Cay Road Town, Tortola,

by virtue of a proxy given on October 11, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., having its registered office at 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 13, 1997, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 51 of January 22, 1998;
- that the capital of the corporation GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000) each, fully paid;
- that INTERMAN SERVICES LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that INTERMAN SERVICES LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., declares
 - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu

Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de INTERMAN SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à Wickhams Cay Road Town, Tortola,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 octobre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., ayant son siège social 9 rue Schiller à L-2519 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 51 du 22 janvier 1998;

- que le capital social de la société GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;
- que INTERMAN SERVICES LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que INTERMAN SERVICES LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 132S, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69030/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

AMELLS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. POINT OF OAKS S.A.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.572.

In the year two thousand, on the eighteenth of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of POINT OF OAKS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the denomination of ALTHENPEREZ VENTURES S.A. by a deed of the undersigned notary, on February 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 429 of June 16, 2000. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on December 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 527 of July 12, 2001.

The meeting was opened by Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Rika Mamdy, employée privée, residing in Tuntange.

The meeting elected as scrutineer Mr Didier Burnet, employé privé, residing in F-Volmerange-les-Mines.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the name of the company into AMELLS LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of the company into AMELLS LUXEMBOURG S.A. and decides subsequent to amend the article 1 of the Articles of Association as follows:

«Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of AMELLS LUXEMBOURG S.A.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POINT OF OAKS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de ALTHENPEREZ VENTURES S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial Recueil C N° 429 du 16 juin 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1er décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C N° 527 du 12 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan A.J. Bout, managing director, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rika Mamdy, employée privée, demeurant à Tuntange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Burnet, employé privé, demeurant à F-Volmerange-les-Mines. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

Modification de la dénomination de la société en AMELLS LUXEMBOURG S.A. et modification afférente de l'article 1er des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en AMELLS LUXEMBOURG S.A. et décide en conséquence de modifier l'article 1 er des statuts comme suit:

«Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMELLS LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : J. A.J. Bout, R. Mamdy, D. Burnet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69034/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

AMELLS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69035/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CAMPO-SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 64.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 14, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour la CAMPO-SPORT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69079/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SIQUEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 62.197.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Signature.

(69081/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SNOW AND FUN WINTERSPORTCLUB OF LUXEMBOURG AIRLINES STAFF,

Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-2990 Luxemburg.

STATUTEN

I. Name, Zielsetzung und Dauer des Vereins

Art. 1. Der Vereinsname ist SNOW AND FUN SPORTCLUB OF LUXEMBOURG AIRLINES STAFF.

Der Verein wird konform des Gesetzes von 21. April 1928 betreffs gemeinnütziger Organisationen (im folgenden mit «das Gesetz» bezeichnet) und diesen Statuten geleitet.

Art. 2. Das Ziel des Vereines ist es,

- Wintersportaktivitäten der Angestellten der Luxemburger Fluggesellschaften zu fördern,
- das Interesse seiner Mitglied an Wintersport zu unterstützen,
- gemeinsame Wintersportereignisse zu veranstalten,
- soziale Kontakte und das Zusammenkommen seiner Mitglieder, deren Familie und Freunde zu fördern. Es wird beabsichtigt
- a) die Interessen seiner Mitglieder zu schützen,
- b) den Kontakt mit anderen gleichartigen Sportvereinen und der Sport- und Touristikbranche herzustellen,
- c) das Training und die Wintersportfähigkeiten seiner Mitglieder zu verbessern.

Art. 3. Der Verein besteht auf unbegrenzte Dauer. Sein Sitz ist in Luxemburg, unter der folgenden Adresse: Cargolux Airlines International S.A., L-2990 Luxemburg.

II. Mitglieder, Mitgliederzulassung, Aufkündigung und Austritt

Art. 4. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf aber 3 nicht unterschreiten.

Der Verein besteht aus gewöhnlichen Mitgliedern (in Folgenden als Mitglieder bezeichnet) und aus Ehrenmitgliedern. Der Verein kann in verschiedene Sektionen aufgeteilt werden, entsprechend dem jeweiligen Arbeitgeber der Mitglieder. Die Funktionen jeder einzelnen Sektion sollen der Pflege der Beziehungen mit dem jeweiligen Arbeitgeber und der Interessensvertretung der Mitglieder innerhalb der Sektion gewidmet sein, und dies in Übereinklang mit den Statuten, den Entscheidungen der Generalversammlung und den Richtlinien und Empfehlungen des Exekutivkommitees des Vereins

Art. 5. Jede Person, die Mitglied werden möchte, muss einen Zulassungsantrag an das Exekutivkommitee stellen, sich mit den Statuten einverstanden erklären, den von der Generalversammlung festgesetzten Mitgliedsbeitrag leisten, und von einer im Grossherzogtum Luxemburg ansässigen Fluggesellschaft beschäftigt werden.

Das Exekutivkommitee kann Mitgliedsanträge zulassen oder ablehnen, mit Ausnahme eines bei der Generalversammlung eingereichten Widerspruches. Im Falle eines Antragstellers auf Mitgliedschaft, dessen Ansinnen abgelehnt wurde, und der Widerspruch bei der Generalversammlung eingelegt hat, muss die Agenda der nächsten gewöhnlichen oder aussergewöhnlichen Generalversammlung eine Abstimmung für die Mitgliedsaufnahme der betreffenden Person vorsehen.

Art. 6. Ehrenmitglieder des Vereins sollen Personen sein, denen dieser Titel in Anerkennung von aussergewöhnlichen Verdiensten um die Ziele des Vereines verliehen wurde.

Der Titel des Vereinsehrenmitgliedes wird durch eine Entscheidung der Generalversammlung verliehen.

- Art. 7. Ehrenmitglieder werden von der Generalversammlung benannt. Sie haben kein Abstimmungsrecht bei der Generalversammlung und sind nicht wählbar für Mitgliedschaft im Exekutivkommitee oder in einem Sektionsausschuss.
 - Art. 8. Die Aufkündigung oder der Ausschluss von der Mitgliedschaft kann in einem der folgenden Fälle eintreten:
 - d) Schriftliche Aufkündigung;
- e) Zwangskündigung durch das Exekutivkommitee, wenn das Mitglied trotz entsprechender Aufforderung seinen jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet hat;
- f) Ausschluss durch die Generalversammlung aus ernsthaften Beweggründen, das heist im Falle der Verletzung der Statuten und als Folge eines gegen das Interesse des Vereines gerichteten Verhaltens.

Die diesbezüglichen verbleibenden Maßnahmen werden vom Artikel 12 des Gesetzes vom 21 April 1928 geregelt.

Art. 9. Die Zulassung zur Mitgliedschaft des Vereines beinhaltet automatisch die Anerkennung und Zugehörigkeit zu den Statuten, sowie zu den Bestimmungen und Entscheidungen des Vereines und seiner Organe.

III. Verwaltung

- Art. 10. Die Verwaltungsorgane des Vereines sind:
- a) die Generalversammlung;
- b) das Exekutivkommitee.

IV. Die Generalversammlung

Art. 11. Die Generalversammlung besteht aus gewöhnlichen Mitgliedern. Ehrenmitglieder können in beratender Funktion teilnehmen, sind aber von der Stimmabgabe ausgeschlossen.

Das Gesetz (Artikel 6) bestimmt, dass Generalversammlungen allen Mitgliedern vorangekündigt werden.

- Art. 12. Die Generalversammlung wählt das Exekutivkommitee.
- **Art. 13.** Die Generalversammlung setzt den jährlichen Mitgliedsbeitrag fest, der 5.000,- LUF nicht überschreiten darf. Ehrenmitglieder brauchen keinen jährlichen Mitgliedsbeitrag zu leisten.
- **Art. 14.** Gewöhnliche Generalversammlungen müssen mindestens einmal pro Jahr während der Monate Februar oder März gehalten werden. Die folgenden Punkte müssen in der Agenda einer gewöhnlichen Generalversammlung enthalten sein:
 - a) Benennung und Abwahl der Verwaltungsbeauftragten;
 - b) Abstimmungen und Entscheidungen betreffens der zukünftigen Aktivitäten des Vereines;
 - c) Entlastung der Konto- und Buchführung;
 - d) Festsetzung des jährlichen Mitgliedsbeitrages.
- Art. 15. Generalversammlungen können ebenfalls einberufen werden wann immer dies vom Exekutivkommitee für nötig befunden wird.

Diese Versammlungen müssen allen Mitgliedern angekündigt werden. Eine solche Ankündigung muss acht Tage vor dem Versammlungsdatum erfolgen. Der Nachweis der korrekten Erledigung dieser Formalitäten kann in Form einer Liste mit einzeln abgehakten Ankündigungen erfolgen, welche vom Vorsitzenden und dem Sekretär gegengezeichnet ist. Die Versammlungsankündigung muss die Agenda enthalten. Die Agenda einer Versammlung muss alle Punkte beinhalten, die von mindestens einem Fünftel der Mitglieder vorgeschlagen wurden.

Art. 16. Die Zusammensetzung der Generalversammlung muss gültig sein, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Die Versammlung trifft Entscheidungen durch Mehrheitsabstimmung der anwesenden Mitglieder oder deren Vertreter (sofern nicht anders vom Gesetz vorgesehen).

Alle Abstimmungsergebnisse der Versammlung werden durch Handzeichen bestimmt, mit Ausnahme auf ausdrückliches Verlangen eines anwesendes Mitglieds, oder falls die Abstimmung Angelegenheiten betrifft, die unter die Artikel 8 oder 22 des Gesetzes fallen. Abstimmungen können ebenfalls durch andere sichere Antwortsysteme wie Briefe oder email erfolgen.

Jedes Mitglied kann per Vollmacht ein anderes Mitglied beauftragen, ihn bei der Generalversammlung zu vertreten. Kein anwesendes Mitglied darf mehr als zwei abwesende Mitglieder vertreten.

Die schriftliche Vollmacht, von dem Bevollmächtigenden unterschrieben und von dem Bevollmächtigten gegengezeichnet, muss persönlich dem Vorsitzenden der Versammlung vorgelegt werden, und zwar spätestens zu dem Moment, an dem die Anwesenheit der Mitglieder festgestellt wird.

Falls ein Abstimmungsergebnis nur die Interessen einer bestimmten Sektion betrifft, und nur für diese Sektion bindend ist, kann der Vorsitzende die Abstimmung auf die Mitglieder der betreffenden Sektion begrenzen.

Von der Generalversammlung beschlossene Entscheidungen und Resolutionen müssen dritten Personen mithilfe eines Registers zur Kenntnis gebracht werden. Dieses Register muss gewöhnlichen Mitgliedern zur Begutachtung bei einfacher Nachfrage, und dritten Parteien auf schriftliche Anfrage hin an den Vereinsörlichkeiten zugänglich gemacht werden.

In Abstimmungen, welche die Wahl vom Mitgliedern des Exekutivkommitees oder eines Sektionsausschusses zum Inhalt haben, hat jedes anwesende oder durch Vollmacht vertretene Mitglied soviele Stimmen zur Verfügung wie Positionen zu besetzen sind. Die Kandidaten, die die meisten Stimmen erhalten, gelten als gewählt (universelle Abstimmung).

Im allgemeinen gilt die in diesem Artikel beschriebene Abstimmungsprozedur auch für alle sektionsspezifischen Versammlungen.

VI. Das Executivkommitee

- Art. 17. Der Verein wird von einem Exekutivkommitee geleitet, das aus mindestens drei für die Dauer von zwei Jahren gewählten Mitgliedern besteht. Das Exekutivkommitee wird von und aus der Generalversammlung heraus (per Mehrheitswahl) gewählt, und besteht aus folgenden Ämtern:
 - a) Präsident,
 - b) Generalsekretär,
 - c) Schatzmeister,

und aus nicht mehr als neun Mitgliedern. Unter den sechs verbleibenden Mitgliedern müssen sich mindestens ein LUXAIR und ein CARGOLUX Mitglied befinden, welche ausschliesslich von LUXAIR respective CARGOLUX Mitgliedern gewählt werden.

Art. 18. Der Präsident des Exekutivkommitees, uns in dessen Abwesenheit sein Stellvertreter, hat den Vorsitz über die Generalversammlung.

Die Rolle des Sekretärs der Generalversammlung wird vom Vereinssekretär übernommen. In seiner Abwesenheit wird von den anwesenden Mitgliedern ein Sekretär druch Handabstimmung bestimmt.

Die Versammlung bestimmt ebenfalls zwei Wahlhelfer.

Art. 19. Das Exekutivkommitee muss weitesgehende Befugnisse zur Ausübung der laufenden Angelegenheites des Vereines innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen, der Vereinsstatuten und der anwendbaren Bestimmungen innehaben.

Alle Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch die Statuten der Generalversammlung zugewiesen sind oder dem Gesetz unterliegen, fallen in seine Kompetenz.

Das Exekutivkommitee kann interne Bestimmungen erlassen, um das reibungslose Funktionieren des Vereins zu gewährleisten.

Art. 20. Das Exekutivkommitee trifft sich so oft wie dies notwendig ist, nach Einberufung duch den Präsidenten oder auf verlangen seiner Mitglieder.

Die Agenda wird vom Exekutivkommitee aufgestellt. Sie soll ebenfalls die von seinen Mitgliedern eingebrachten Anträge enthalten.

Art. 21. Das Exekutivkommitee ist ermächtigt, darüber zu entscheiden, ob eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Seine Entscheidungen werden durch einfache Mehrheitsabstimmung der anwesenden oder vertretenen Mitglieder getroffen. Im Falle einer unentschiedenen Stimmabgabe hat der Vorsitzende der Generalversammlung die entscheidende Stimme.

Jedes Mitglied des Exekutivkommitees kann von einem Mitglied eines der Sektionskommitees durch Vollmacht vertreten werden.

VII. Finanzjahr, Buchhaltung und Budgetangelegenheiten

- Art. 22. Das Finanzjahr des Vereines läuft vom 1. September bis zum 31. August.
- Art. 23. Das Exekutivkommitee, welches als Verwaltungskommitee entsprechend dem Gesetz von 21. April 1928 agiert, unterbreitet der Generalversammlung einen Management Bericht und einen Finanzbericht für des vergangene Finanzjahr, sowie einen Bugdetvorschlag für das kommende Finanzjahr.

Das Exekutivkommitee ernennt zwei Mitglieder, die als Buchprüfer fungieren und der Versammlung Bericht erstatten.

VIII. Auflösung, Liquidierung und Modifizierung der Statuten

Art. 24. Im Falle der Auflösung des Vereins, ausgesprochen von einer zwei-drittel Mehrheit der in einer Generalversammlung anwesenden Mitgliedern oder im Falle einer juristischen Auflösung, wird das Vermögen des Vereins dem Luxemburgischen Roten Kreuz zugesprochen, sofern keine Geltendmachung des Artikels 17 des Gesetzes vorliegt.

Im Falle der Auflösug des Vereines kann die Gruppe der Luxair Mitglieder, wenn sie es wünscht, den Verein unter dem in Artikel 1 der Statuten verfügten Namen weiterführen.

Wenn, im Falle der Auflösung des Vereins, eine oder mehrere Sektionen die Weiterführung als individuelle Gruppen entscheiden, dann erhalten sie die in den Kontobüchern am Tag der Auflösung als Kredit verbleibende Summe entsprechend einer Proportionalregelung.

Die zu verteilende Summe wird, in Übereinstimmung mit den vorausgegangenen Verfügungen, auf der Basis ihrer Grösse (Mitgliederzahl) and die verbleibenden Sektionen verteilt.

Die proportionalen Anteile, die den Sektionen zukommen würden, welche nicht als unabhängige Gruppen weitergeführt werden, werden entsprechend den in diesem Artikel verfügten Anteilen aufgeteilt.

Art. 25. Alle Modifizierungen der Statuten müssen in Übereinklang mit den geltenden legislativen Erfordernissen geschehen (Artikel 8 und 9 des Gesetzes).

Die Generalversammlung darf nur dann über Abänderungen der bestehenden Statuten abstimmen, wenn das Objekt der Abänderungen speziell in der Agenda der Versammlung aufgeführt wurde, und wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Die Abänderungen müssen von einer 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitgliedern angenommen werden.

Wenn weniger als die Hälfte der Mitglieder anwesend oder vertreten sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden

Die zweite Versammlung kann unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitgliedern abstimmen, jedoch muss in diesem Falle das Abstimmungsresultat dem Zivielgerichtshof zwecks Zustimmung vorgelegt werden.

Wenn jedoch die Abänderungen der Statuten die Zielsetzung des Vereines betreffen, so müssen die oben angeführten Regeln wie folgt abgeändert werden:

- a) Die zweite Versammlung ist nur dann gültig konstituiert, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend oder vertreten ist.
- b) Das Abstimmungsresultat ist nur dann gültig in beiden Versammlungen, wenn es von einer 3/4 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitgliedern getragen wird,
- c) Wenn in der zweiten Versammlung weniger als die Hälfte der Mitglieder anwesend oder vertreten sind, so muß das Abstimmungsergebnis dem Zivilgerichtshof zwecks Zustimmung vorgelegt werden.

IX. Angelegenheiten die die Struktur des Vereines betreffen

Art. 26. Alle Angelegenheiten, die nicht in diesen Statuten abgehandelt werden, werden von den Verfügungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnütziger Vereine geregelt.

(This is to certify that all the members of the committee present on September 20th, 2001 accepting the by-laws as indicated).

Am 20. September 2001 haben alle anwesenden Kommiteemitglieder die Statuten wie angegeben angenommen.

T. Hauffels / G. Streitz / G. Bosch / F. Stutz / V. Bergem / J.-P. Azzolin

President / Secretary / Treasurer / Member / Member / Member

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69084/000/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PTAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille un, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
 - 2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er.- Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de PTAH S.A.
 - Art. 2.- La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3.- Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4.- La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5.- Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante mille Euro (260.000.- EUR), représenté par deux mille six cents (2.600) actions de cent Euro (100.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.-** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8.- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.-** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.-** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12.- Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13.- L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14.- Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 La société LENHAM LIMITED, prédésignée, deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	2.599
2 Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action,	1

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent soixante mille Euro (260.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 10.488.374,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren (Luxembourg),
 - 3.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2001, vol. 515, fol. 86, case 5. – Reçu 104.884 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2001.

J. Seckler.

(68947/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SKYBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Pescatore.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

represented by:

- a) Mr Bruno Iofrida, comptable, residing in L-2340 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;
- b) Mr Federigo Cannizzaro, juriste, residing in L-2340 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;

both acting in their capacity as managers of said company and validly authorized to engage the company by their joint signatures.

2.- Mr Federigo Cannizzaro, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of SKYBLUE HOLDING S.A.
 - Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from the patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest. The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of September of each year at 4.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.
- **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows

1 LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in abbreviation INTERCONSULT, prenamed,	
three hundred and ten shares	310
2 Mr Federigo Cannizzaro, prenamed, ten shares	10
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Pro Fisco

For the purpose of registration, it is stated that the subscribed share capital of thirty-two thousand Euros (EUR 31,000.-) is equivalent to one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg Francs (LUF 1,290,877.-).

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at seventy thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2005.

- 1) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, residing in L-2340 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;
- 2) Mr Federigo Cannizzaro, Lawyer, residing in L-2340 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;
- 3) Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2005.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, représentée aux fins des présentes par
 - a) Monsieur Bruno Iofrida, comptable, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;
 - b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à L2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore;

les deux agissant en leurs qualités d'administrateurs de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SKYBLUE HOLDING S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de septembre de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Caque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, prénommée, trois cent dix actions	310
2 Monsieur Federigo Cannizzaro, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Pro-Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit à hauteur de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-EUR) équivaut à la somme d'un million deux cent quatre vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Iofrida, F. Cannizzaro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2001, vol. 861, fol. 63, case 6. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(68676/239/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MC PERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme. (anc. PA.FIN INTERNATIONAL S.A.)

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.191.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PA.FIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de PAR.FIN S.A., suivant acte notarié en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 285 du 15 avril 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 350 du 17 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg. La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1.- Modification de la dénomination de la société qui passe de PA.FIN INTERNATIONAL S.A. à MC PERSON INTERNATIONAL S.A.
 - 2.- Modification de l'article 1 premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1er. 1er Paragraphe

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MC PERSON INTERNATIONAL S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de PA.FIN INTERNATIONAL S.A., en MC PERSON INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MC PERSON INTERNATIONAL S.A.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, A. Cinarelli, S. Schieres. J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 861, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(68687/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68521/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

LEVANA INFORMATIQUE, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68522/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68523/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

ETIKA (INITIATIV FIR ALTERNATIV FINANZEIERUNG), A.s.b.l., Association sans but lucratif, (anc. ALTERFINANZ, A.s.b.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'A.s.b.l. ALTERFINANZ du 31 juillet 2001 que les membres de l'association ont, à l'unanimité, modifié le nom de l'association pour lui donner la dénomination suivante: ETIKA (INITIATIV FIR ALTERNATIV FINANZEIERUNG), A.s.b.l.

Par conséquent, la dénomination ALTERFINANZ, doit, à chaque endroit des statuts où elle est utilisée, et en particulier dans les articles 1, 2, 3, 4, 7, 9 et 11 être remplacée par la dénomination ETIKA.

Pour ETIKA, A.s.b.l.

M. Elvinger

Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68542/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 56.742.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 17, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(68524/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(68527/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.903.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 mai 2001

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 mai 2001, décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Bernard Ewen pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68536/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 46.903.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 mai 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à renommer Monsieur Bernard Ewen, Administrateur-Délégué pour la même période.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68537/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MORISSON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.790.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 27 avril 2001 à Luxembourg Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Joseph Winandy de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur de la Société et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur

COSAFIN, Société Anonyme

Ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Par ailleurs, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Eric Berg et Jean Quintus. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68530/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

NANTEX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.356.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue extraordinairement

le 13 septembre 2001 à Luxembourg

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs pour une période de trois ans.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer

Monsieur Pierre Schill, 18A, boulevard Royal, Luxembourg

en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2004.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68529/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

LUGARO FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 76.174.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001 que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68553/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.698.

Extrait du procès-verbal de la réunions du Conseil d'Administration tenue le 5 mars 2001 Résolution

«Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer M. Koen Lozie, Président du Conseil d'Administration de la Société.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68532/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CAREXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 75.698.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 avril 2001 à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68533/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

ACCORDHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 65.341.

_

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001 que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68551/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

ACCORDHOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 65.341.

__

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de ce mercredi 3 octobre 2001 que la gestion journalière du débit-restaurant de Schengen est confiée à Monsieur Patrick Debacker habitant Wellenstein, route de Mondorf N° 15, qui, pour tout ce qui est de son domaine, signera conjointement avec deux administrateurs pour tout engagement dépassant la somme de cinquante mille LUF.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 90, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68552/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 75.796.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 27 avril 2001 à Luxembourg Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Joseph Winandy de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur de la Société et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur

COSAFIN, Société Anonyme

Ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Par ailleurs, l'assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Eric Berg et Jean Quintus. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68531/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CSAM LOISIRS, Verein ohne Gewinnzweck, (anc. CREDIS LOISIRS, A.s.b.l.).

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Mit Zustimmung der Mitgliederversammlung und der Geschäftsleitung der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. wird der Name der Association sans but lucratif von Credis Loisirs abgeändert in CSAM Loisirs.

Dementsprechend lautet Artikel 1 der Satzung neu:

«Unter der Bezeichnung CSAM LOISIRS besteht ein Personalclub, mit Sitz am Gesellschaftssitz der CREDIT SUISSE MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., im folgenden Gesellschaft genannt.»

Luxemburg, den 27. Juli 1998.

Für die Gesellschaft ohne Gewinnzweck

CREDIS LOISIRS

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68539/736/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

CHIAFIA FINANCING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 76.157.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001 que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68554/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange